

CONDAMNATION ET CONSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

4,63/5 (27 avis)
0 % d'abandon



Nombre de participants maximum : 12



Horaires de la formation :
8 h 00 à 10 h 00 (nous consulter pour
d'autres horaires)



Durée : 2 heures



Public visé : toute personne ayant à
condamner ou consigner des énergies
(électricien, mécanicien, etc.)



Prérequis à la formation : aucun



Inter en présentiel :
265 € HT par session de formation
Intra en présentiel :
550 € HT par session de formation

VOTRE FORMATEUR

LOÏC **PARDO**

Diplômé en gestion forestière et en santé et sécurité, Loïc est un formateur dynamique qui sait se montrer disponible auprès des participants.

Son autonomie et sa réactivité lui permettent de répondre rapidement et efficacement aux problématiques rencontrées.

Son expérience et son aptitude en tant que formateur l'amènent à interagir avec différents publics.

Il anime la formation Condamnation et « Consignation des équipements » depuis plusieurs années.

OBJECTIFS

Décrire les grands principes de condamnation et de consignation visant à assurer la sécurité des employés par l'isolation des énergies et des substances dangereuses avant d'entreprendre toute tâche sur ou dans un système, des installations ou un équipement.

A LA FIN DE LA FORMATION, LE PARTICIPANT SERA EN MESURE DE :

1. Expliquer en ses mots l'importance de condamner ou de consigner les équipements
2. Identifier les risques potentiels en cas de dérive
3. Identifier les différentes sources d'énergie
4. Identifier et différencier les étapes de la condamnation et de la consignation
5. Expliquer en ses mots comment se réalise une remise en service
6. Identifier les particularités de la consignation pour les entreprises extérieures
7. Expliquer le processus de consignation et ses variantes en fonction du nombre d'intervenants, des points de verrouillage et de la durée
8. Lister les équipements requis pour effectuer la consignation



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

1. Pourquoi consigner ?
 - Expliquer en ses mots l'importance de se consigner (ou de condamner) et identifier les risques potentiels en cas de dérive
2. Sources d'énergie
 - Identifier les différentes sources d'énergie
3. Les étapes de la consignation
 - Identifier et différencier les étapes de la consignation
4. Remise en service
 - Expliquer en ses mots comment se réalise une remise en service
5. Consignation pour entreprises extérieures
 - Identifier les particularités de la consignation pour les entreprises extérieures
6. Illustration du processus de consignation
 - Expliquer le processus de consignation et de condamnation et ses variantes en fonction du nombre d'intervenants, des points de verrouillage et de la durée
7. Les équipements de condamnation et de consignation
 - Lister les équipements requis pour effectuer la condamnation ou la consignation

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation aura lieu en salle avec un formateur.
- Un document papier de la présentation PowerPoint sera remis à l'ensemble des participants.
- La formation fait appel à plusieurs techniques pédagogiques :
 - exposé avec questions-réponses,
 - exercices oraux,
 - partage d'expérience.

MODALITÉS DE VALIDATION/SANCTION

- Une fiche de présence signée par les participants chaque demi-journée de présence
- Une évaluation qualitative de la formation à chaud
- Une évaluation sommative écrite passée à la fin de la formation
- Une évaluation à froid de la formation
- Une attestation individuelle de formation pour chaque stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et ayant réalisé l'évaluation des acquis

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Suite à votre pré-inscription à la formation, puis à l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre de 15 jours.



Nous nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration de notre accessibilité afin de permettre des conditions d'apprentissages équitables pour tous les participants.

Merci de nous contacter 30 jours avant le début de la formation afin d'organiser au mieux la prestation.

Coordonnées du référent handicap

Sandra Duc
04.79.59.86.13.

sduc@groupetrigone.com

NOUS CONTACTER



38 rue Antoine de Saint-Exupéry
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél. : +33 (0)4 79 59 86 13

Mail : accueil@groupetrigone.com

